



Achat appartement avec forte nuisance RER A

Par **flogolf**, le **27/10/2014** à **12:27**

BOnjour,

je vous sollicite car je viens d'acquérir un appartement sur la commune de St mandé et j'ai découvert lors de ma 1^{ere} nuit que ce bien subissait une nuisance extrê mement forte en bruit et vibration lié auX nombreux passage du Rer A - Cette nuisance ne permet pas de dormir dans des conditions normales et risque d'avoir un impact sur ma santé -
Pouvez vous me dire si j'ai un recours possible contre l'agence immobilière ou le notaire pour défaut de conseil .

Merci de votre réponse

Cordialement
Florence xxxxxx
xxxxxxxxxx

Par **janus2fr**, le **27/10/2014** à **14:01**

Bonjour,

Je ne vois pas bien de quel recours vous pourriez disposer. Le RER n'a pas été installé entre le moment où vous avez visité le logement et celui où vous avez signé la vente. Vous aviez donc tout loisir de vous rendre compte du problème avant de signer. On peut donc en conclure que la situation vous convenait très bien.

Par **domat**, le **27/10/2014** à **14:27**

bjr,

même réponse que janus2fr,

il vous appartenait avant d'acquérir ce bien, de vérifier que celui-ci ne comportait pas de nuisances particulières.

la présence du RER à proximité est un élément dont vous pouviez et deviez vous rendre compte facilement avant l'achat.

surtout qu'il existe généralement un délai de plusieurs mois entre le compromis de vente et

l'acte authentique

cdt

P.S. si ne voulez pas être importunée, évitez de laisser votre nom et votre numéro de téléphone dans votre message.